

# Refondation de l'École, réforme du collège et loi travail : quels projets ?

**Le code du travail, fruit d'un siècle de luttes sociales est le rempart protecteur pour toutes les personnes qui travaillent. Comme notre statut est le rempart qui protège notre métier et le service public d'Éducation.**

Dans l'Éducation nationale aussi on s'emploie à flexibiliser et à accroître le temps de travail salarié au gré de décisions arrêtées localement, par les hiérarchies intermédiaires, dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Les diverses réformes et notamment celle du collège tendent à opérer le même renversement que celui qui est à l'œuvre dans le projet de casse du code du Travail : **l'inversion de la hiérarchie des normes** : va faire prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national.

**L'autonomie des établissements permet aux chefs d'établissement de modifier nos conditions de travail en augmentant notre temps de présence dans les établissements et en nous imposant des « ateliers » pour pallier en réalité à l'insuffisance des moyens de vie scolaire.**

🚫 **Notre expertise professionnelle est gravement menacée.**

Cette réforme contourne les statuts nationaux des enseignants, les réduit, vident le sens de notre métier, amputent les enseignements disciplinaires.

Les savoirs garantis par les apprentissages disciplinaires sont menacés par une mise en place d'EPI incertains, voire folkloriques, là où il faudrait enrichir les projets, multiplier et varier les approches pédagogiques.

Tout ce que nous avons construit pour réduire la fracture culturelle sociale et culturelle est jeté à la poubelle sans bilan pour nous imposer un formatage qui tue notre réflexion et notre travail d'équipe.

🚫 **Notre métier est dévalorisé, sous payé !**

Si nos heures de travail se multiplient, nos salaires perdent du pouvoir d'achat chaque année, cette année : **+ 0,6 %**.

Nous finissons par croire que rien n'est possible et acceptons d'être parmi les moins bien payés d'Europe, alors qu'en Allemagne **+de 4,5 %** vient d'être obtenu !!

🚫 **Le service public est lentement mais sûrement détruit :**

Conditions de travail des enseignants et des élèves dégradées.

Savoirs réduits, offre d'enseignements disciplinaires mise à mal.

Autonomie des établissements qui conduit à une « loi » des chefs.

Réduction du caractère national des diplômes au profit d'une évaluation subjective.

*C'est au nom d'une prétendue « équité » entre salariés du public et du privé, que les gouvernements successifs cherchent toujours à monter les uns contre les autres, que nos statuts seront détruits si nous ne nous battons dès aujourd'hui contre la précarisation imposée par la EI Khomri !*

**Le 14 juin, refusons nous aussi cette nouvelle loi du travail**

**Grève interprofessionnelle et manifestation nationale  
mardi 14 juin 2016 à Paris**



## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL DEPARTEMENTAL

CGT'EDUC77 FNEC-FO77 FSU77

### Toujours déterminés à obtenir le retrait !

Après plus de deux mois, de grèves et de manifestations, la détermination des salariés reste intacte. Avec l'utilisation du 49-3 pour faire passer en force la loi travail, à laquelle la population est massivement opposée, certains secteurs professionnels ont amplifié le mouvement : blocages de routes, de raffineries, grèves hebdomadaires reconductibles dans les transports.

**Nous appelons les enseignants à participer massivement à la manifestation nationale et à la grève interprofessionnelle le 14 JUIN à PARIS pour le retrait du projet de loi Travail !**

Qui peut penser qu'après la casse du code du travail, les statuts de la Fonction Publique pourraient rester en l'état ?

Cette loi prétend inverser la hiérarchie des normes (faire prévaloir les accords locaux sur la loi). Cette logique, de faire prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national, commence à se mettre en place dans l'Éducation Nationale. Ainsi la réforme du collège entraîne l'autonomie des établissements et accroît le pouvoir des directions d'établissements pour contourner les statuts nationaux des personnels. De la même manière, la réforme des rythmes scolaires vise à substituer des accords ou prétendus accords locaux au détriment du cadre statutaire national.

Le projet de loi sera présenté au Sénat le 14 juin, avant retour en 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée, avec forte probabilité d'un nouveau 49-3. **Rien n'est joué !** Une grève interprofessionnelle et une manifestation nationale d'ampleur doivent peser de tout leur poids ce jour-là.

Le gouvernement doit entendre les revendications des organisations syndicales et des salariés du public comme du privé qui exigent le retrait de ce projet de destruction du code du travail.

La CGT'EDUC77, la FNEC-FO77, la FSU77 appellent les collègues à participer massivement à cette journée et, dès maintenant, à se réunir partout pour construire le rapport de force et définir des actions qu'ils jugent nécessaires. La question de la grève interprofessionnelle de tous les secteurs d'activités jusqu'au retrait du projet de loi, est plus que jamais d'actualité.

**Grève interprofessionnelle et manifestation nationale  
mardi 14 juin 2016 à Paris**